

LA SERIE "INONDATIONS" DE 1926

L'actualité de ce début d'année avec les inondations qui ont affecté les riverains de la Meuse, a fait resurgir le souvenir des inondations catastrophiques de 1925-1926. A cette époque, les secours étaient moins bien organisés qu'à l'heure actuelle au point que le gouvernement décida l'émission de trois timbres-poste spéciaux dont une partie de la surtaxe servirait à venir en aide aux victimes.

Cette émission fut décidée très rapidement et vu l'urgence, on réutilisa, en les adaptant, des timbres parus antérieurement.

C'est ainsi qu'est née la série dite "Inondations" de 1926 cataloguée au COB n° 237/39.

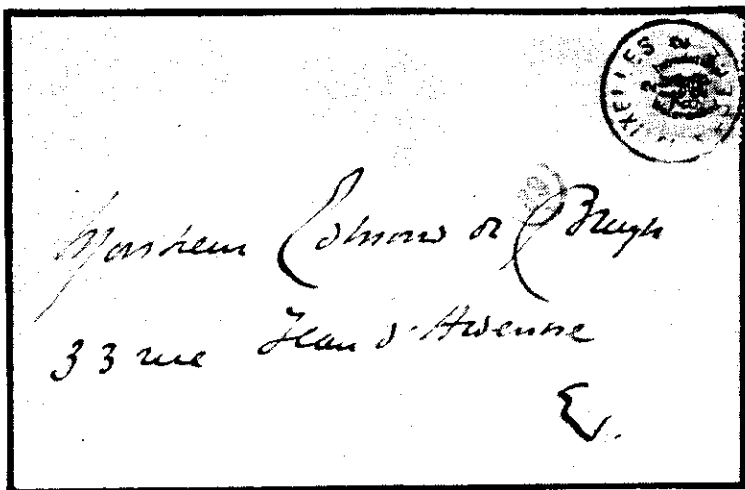
C'est par un Arrêté Royal du 29 janvier 1926 complété par un Arrêté ministériel du lendemain que l'Administration des Postes est autorisée à émettre trois timbres en reprenant les clichés, l'un au type "Houyoux" et les deux autres ayant servi en 1910 à l'occasion de l'exposition de Bruxelles, l'un au type "Montald", l'autre au type "Lemaire".

Les trois timbres furent imprimés en bleu :

- le 30 cts Houyoux grevé d'une surtaxe équivalente, imprimée en rouge et mise en service le 10 février 26. Feuille de 100 (10 x 10).
- deux valeurs de 1 fr. + 1 fr. au type "Caritas" avec la mention sur la bandelette, de l'inscription "Inondations-Watersnood" mis en service le 25 février 26. Feuille de 25 (5 x 5).

Les trois valeurs ont une dentelure 14.

L'Etat comptait certainement sur la solidarité de





Lettre recommandée du 25.11.1926

la population et sur les... collectionneurs pour assurer le succès de cette émission.

Le tirage, optimiste s'il en est, en témoigne :

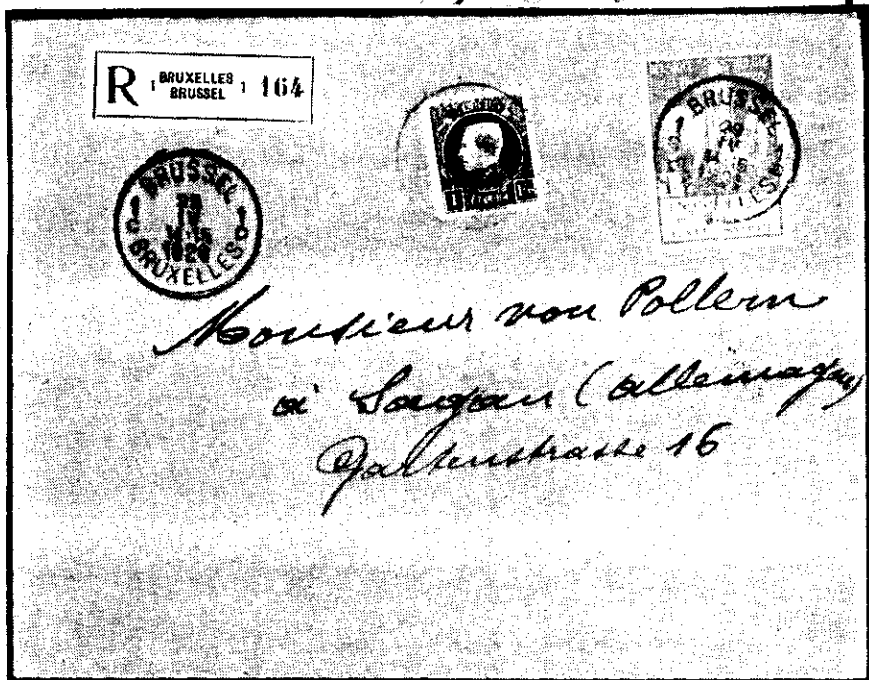
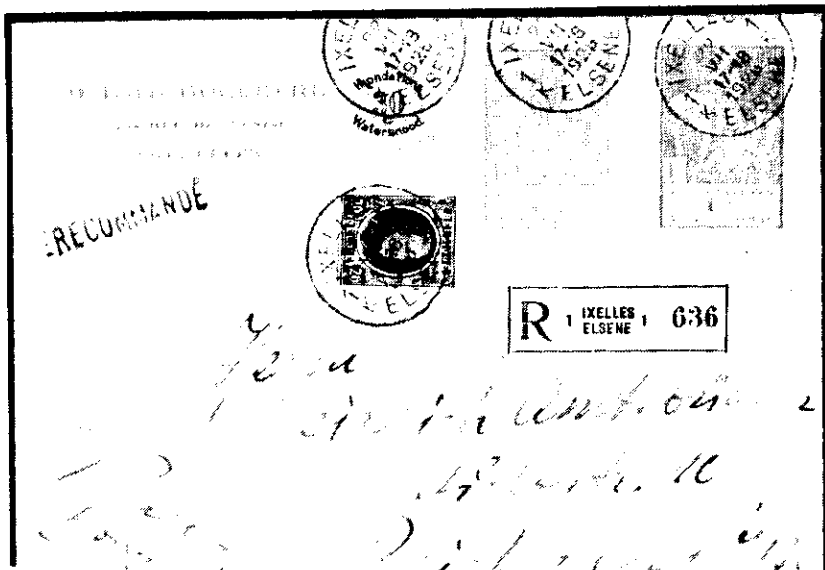
- 5.000.000 d'exemplaires pour le 30 cts.
- 500.000 exemplaires pour les valeurs à 1 fr.

La vente ne répondit pas à l'espoir puisque les chiffres officiels font mention de :

- 30 c. Houyoux : 387.589 ex.
- 1 fr. Montald : 172.420 ex.
- 1 fr. Lemaire : 208.401 ex.

Il faut dire que la surtaxe égale à la valeur faciale a rebuté bon nombre d'acheteurs, même si un élan de solidarité inclinait la population à venir en aide aux sinistrés.

Lettre du 22.07.1926



Brief van 29.04.26

TARIF INTERIEUR / BINNENLANDS TARIEF	01.10.25	01.07.26	01.11.26
Lettre / Brief	0,30	0,40	0,50
Carte postale / Briefkaart	-	-	0,30
Recommandé / Aantekenrecht	0,50	0,50	1,-
Expres / Expresserecht	0,50	0,50	1,- (*)
(*) Taxe supplémentaire de 30 cts. pour les plis TRAM Voor poststukken "TRAM" diende een supplementair port van 30 cent. te worden betaald.			
TARIF ETRANGER / BUITENLANDS TARIEF	01.10.25	01.07.26	01.11.26
Lettre / Brief	1,-	1,25	1,50
Carte Postale / Briefkaart	0,60	0,75	0,90
Recommandé / Aantekenrecht	1,-	1,25	1,50
Expres / Expresserecht	2,-	2,-	3,-

On peut donc en conclure que seulement 170.000 séries complètes furent écoulées. Il est néanmoins étonnant de constater que le 1 fr. Montald (n° 238) cote 550,- Fr. pour un tirage de 172.000 exemplaires tandis que le 1 fr. Lemaire (n° 239) avec un tirage supérieur de 36.000 exemplaires, ne cote que 65 ,- Fr., soit près de 9 fois moins ! Comprenez qui pourra. Il y a parfois des distorsions de cotes inexplicables dans le Catalogue Officiel.

Si la plupart de ces séries vendues se retrouvent dans les albums des collectionneurs, peu ont réellement servi sur plis. Il faut dire que la durée de validité fut restreinte puisque moins d'un an après la parution, les timbres ont été mis hors cours, le 1er février 1927.

Ci-dessous, un tableau où l'on peut trouver les différentes possibilités d'utilisation les plus courantes sur documents :

Il est à noter que les possibilités d'utilisation sont restreintes vu la période assez courte de validité et les trois changements de tarif en un peu plus d'un an.

Il est à remarquer que depuis quelques années la période semi-moderne est de plus en plus recherchée parmi les marcophiles et que les plis atteignent des prix que l'on ne pouvait imaginer voici peu.

Cette époque réserve bien des surprises aux philatélistes qui veulent se donner la peine de s'intéresser à l'Histoire Postale de cette période encore riche en découvertes.

Hubert Havrenne